



Réseau national d'expertise
en trouble du spectre
de l'autisme

Dossier : L'emploi et les personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme

Fiche synthèse 3 : Les organisations et les professionnels qui offrent des services socioprofessionnels

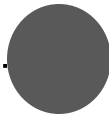
Valérie Martin, M. Sc. cand. Ph. D.

Ce document est présenté aux membres du Réseau national d'expertise en trouble du spectre de l'autisme (RNETSA). La reproduction partielle ou complète de ce document à des fins personnelles, d'enseignement et non commerciales est permise à la condition d'en citer la source. Toute modification ou adaptation du contenu est interdite sans l'autorisation explicite de l'auteure.

Le RNETSA remercie chaleureusement l'auteure pour sa contribution au développement de l'expertise et des connaissances.

Il est recommandé de citer le document de cette façon :

Martin, Valérie. Les établissements et les professionnels qui offrent des services socioprofessionnels aux personnes ayant un TSA. Fiche synthèse 3. Avril 2018, Réseau national d'expertise en trouble du spectre de l'autisme, disponible en ligne au [<http://www.rnetsa.ca/domaines-des-tsa/emploi>]



Les organisations qui offrent des services socioprofessionnels aux personnes ayant un TSA

Au Québec, plusieurs organisations offrent des services socioprofessionnels aux personnes ayant un TSA. Ces services ont pour objectifs de développer leurs compétences professionnelles, de développer leurs habiletés à fonctionner dans un milieu de travail ou encore de soutenir leur intégration au marché du travail et dans un emploi en particulier. Ces organisations appartiennent soit aux secteurs public, communautaire ou privé.

1 Le secteur public

Les services socioprofessionnels offerts par le secteur public sont répartis entre plusieurs réseaux, soit le réseau de l'éducation, le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'emploi et de la solidarité sociale [1].

1.1 Réseau de l'éducation

Le réseau de l'éducation est responsable d'offrir une éducation de qualité aux élèves ayant un TSA, ainsi que des programmes de formation leur permettant d'acquérir des compétences utiles sur le marché du travail.

1.1.1 Les études à l'école secondaire

À l'école secondaire, les élèves ayant un TSA peuvent faire leur cheminement scolaire dans le secteur régulier, en recevant des services de soutien selon leurs besoins. Ils peuvent aussi suivre un cheminement différent pour répondre à des besoins de services spécialisés. Certains élèves obtiendront un diplôme d'études secondaires (D.E.S.) à la fin de leurs études. D'autres élèves choisiront un programme d'étude conduisant directement vers un métier et obtiendront un diplôme d'études professionnelles (D.E.P.) [1].

Les élèves ayant un TSA qui ont de la difficulté à répondre aux exigences scolaires des programmes réguliers peuvent être orientés vers un parcours de formation axée sur l'emploi. Ils suivront une formation les menant au certificat de formation à un métier semi-spécialisé (C.F.M.S.) ou feront une *Formation préparatoire au travail (F.T.P.)*. Ces parcours comportent des stages en milieu de travail dont les objectifs sont l'adoption d'attitudes et de comportements requis en milieu de travail et, pour le certificat, l'acquisition de compétences spécifiques à un métier semi-spécialisé. Certains milieux

qui accueillent un stagiaire peuvent, par la suite, décider de l'embaucher à la fin de ses études [2].

1.1.2 Les études postsecondaires

Les jeunes ayant un TSA peuvent poursuivre leurs études au niveau postsecondaire, au cégep, puis l'université. Afin de s'assurer qu'ils soient réellement en situation d'égalité dans leur contexte d'apprentissage et d'évaluation, ils peuvent obtenir des accommodements correspondant à leurs besoins. Pour ce faire, ils doivent d'abord s'adresser aux services d'aide dédiés aux étudiants en situation de handicap qui existent dans tous les établissements.

Certains programmes collégiaux et universitaires comportent des stages en milieu de travail. Ces stages sont des opportunités pour les jeunes ayant un TSA de mieux connaître leurs intérêts, leurs forces ainsi que les caractéristiques des milieux de travail qui leur permettent de bien fonctionner et d'offrir une bonne performance de travail. Malheureusement, on constate que certains étudiants ayant un TSA rencontrent des difficultés durant leurs stages en milieu de travail, notamment parce qu'ils ne peuvent pas y obtenir des accommodements leur permettant de fonctionner de façon optimale. En effet, les établissements n'ont pas tous développé leur réflexion sur les pratiques de soutien aux étudiants en situation de handicap pour les situations d'apprentissage et d'évaluation en milieu de travail [3, 4]. De plus, ils doivent composer avec la collaboration des milieux de travail pour offrir ces accommodements. Le portrait est donc très inégal selon les institutions, les programmes de formation et même les personnes responsables de la coordination des stages. Lorsque ces stages sont une étape obligatoire du programme de formation, le refus d'offrir un accommodement constitue une barrière discriminatoire à la réussite d'une personne ayant un TSA ainsi qu'à son accès au marché du travail.

1.1.3 L'éducation permanente

Les établissements du secteur de l'éducation aux adultes au secondaire et au collégial, ou la formation permanente à l'université, peuvent accueillir des personnes ayant un TSA désirant retourner aux études après avoir quitté le monde scolaire avec ou sans diplôme. Il existe de nombreux cheminements possibles qui mènent à divers métiers. Toutefois, la disponibilité de services de soutien pour les personnes ayant un TSA est inégale selon les établissements et les programmes de formation.

1.1.4 La transition de l'école vers la vie active

À 15 ans, ou trois ans avant la fin prévue de la scolarité¹, les établissements doivent planifier la transition de l'école vers la vie active (TEVA) de leurs élèves, ce qui inclut la dimension de l'emploi. Cette planification se fait en collaboration avec l'élève et ses parents ainsi que les partenaires provenant des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'emploi et des loisirs, selon le projet de vie de l'élève [5].

¹ Les étudiants en situation de handicap peuvent fréquenter l'école jusqu'à 21 ans.

Les étudiants au cégep et à l'université doivent prendre en charge eux-mêmes la planification de cette transition, car les établissements de niveau postsecondaire n'ont pas de responsabilité à cet égard [6]. Ils doivent donc établir leurs objectifs après la fin de leurs études, déterminer quels seront leurs besoins et trouver les ressources qui leur sont nécessaires pour accomplir leurs objectifs.

Le soutien d'un conseiller en orientation peut être utile pour renseigner un jeune ayant un TSA sur les cheminements scolaires et les choix de carrières possibles selon une évaluation personnalisée de ses intérêts et de ses besoins. L'accessibilité à des conseillers qualifiés est à développer dans toutes les régions du Québec.

Pour l'ensemble des personnes en situation de handicap, un niveau plus élevé d'études correspond généralement à une meilleure situation d'emploi. Soutenir les personnes ayant un TSA à acquérir la meilleure éducation possible est une stratégie payante pour améliorer leur accès au marché du travail.

1.2 Réseau de la santé et des services sociaux

Le réseau de la santé et des services sociaux accompagne les adultes ayant un TSA, après leur départ de l'école, pour l'ensemble de leurs besoins psychosociaux, y compris sur le plan socioprofessionnel [1]. La nature et l'organisation des services varient selon les régions.

Les services socioprofessionnels pour les personnes ayant un TSA sont offerts au sein du programme Déficience intellectuelle – Trouble du spectre de l'autisme – Déficience physique (DI-TSA-DP) des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) de chaque région du Québec. La mise en œuvre du nouveau *Cadre de référence pour l'organisation des services en déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme* du MSSS, publié en 2017 [7], entraîne présentement une réorganisation des services socioprofessionnels entre les établissements d'un même CISSS.

Le cadre de référence distingue maintenant les services *spécifiques*, qui doivent être assumés par les professionnels, des services spécifiques² et spécialisés³ des CISSS et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS).

² Anciennement les Centres locaux de services communautaires (CLSC)

³ Anciennement les Centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED)

Les services *spécifiques* en lien avec le domaine socioprofessionnel sont notamment :

- Assurer la mise en place d’activités de travail communautaire en fonction des intérêts et capacités de la personne ;
- Effectuer un suivi ponctuel et assurer le soutien nécessaire à la personne pour son intégration et son maintien dans le milieu de travail communautaire déterminé.

En ce qui concerne les services d’adaptation et de réadaptation *spécialisés* dans la sphère socioprofessionnelle, le cadre de référence nomme :

- Les interventions spécialisées visant le développement de l’autonomie professionnelle ;
- Les interventions permettant l’apprentissage de stratégies compensatoires ou l’utilisation optimale d’aides techniques ou technologiques pour compenser des incapacités ;
- L’adaptation des différents environnements de la personne afin d’augmenter les facilitateurs et facteurs de protection ainsi qu’en diminuant ou éliminant les obstacles et facteurs de risque.

Les services offerts par les CISSS sont adaptés aux besoins et aux profils de chaque personne. Par exemple, certaines personnes ayant un TSA ont un besoin de soutien en continu. Elles ne peuvent pas répondre à des exigences de productivité d’un emploi dans un milieu de travail régulier ou y fonctionner de façon autonome et on croit peu possible qu’elles puissent développer les habiletés nécessaires. D’autres personnes peuvent avoir besoin d’un soutien régulier, tout en pouvant fournir une prestation de travail adéquate dans un emploi qui a été façonné en fonction de leurs forces et de leurs limites. Finalement, des personnes ayant un TSA peuvent travailler de façon autonome dans un emploi régulier au sein d’une entreprise avec un soutien ponctuel, après une période d’intégration plus ou moins prolongée soutenue par des professionnels.

1.3 Réseau de l’emploi

Le réseau de l’emploi et de la solidarité sociale au Québec offre des services aux personnes ayant un TSA par le biais d’Emploi-Québec, un organisme qui relève du ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale. Les personnes ayant un TSA peuvent se prévaloir des services d’Emploi-Québec offerts à la population en général, pour trouver un emploi ou pour développer leurs compétences, ce qui inclut l’accès à des mesures de préparation à l’emploi.

Emploi-Québec finance aussi des services spécialisés de main d'œuvre (SSMO), soit des organismes communautaires dont le but est de soutenir les personnes en situation de handicap. Ces organismes offrent des services d'aide à l'emploi pour les personnes dont les besoins vont au-delà de l'offre de services destinée à l'ensemble de la population [8]. Il existe des SSMO partout au Québec⁴. Les personnes ayant un TSA peuvent y obtenir des services. Action main-d'œuvre, située à Montréal, est la seule organisation de SSMO qui dessert exclusivement les personnes ayant un TSA et celles ayant une déficience intellectuelle.

Les personnes ayant un TSA qui reçoivent ces services sont généralement celles qui ont le potentiel d'intégrer le marché du travail régulier avec ou sans soutien à l'entreprise qui les embauchera [1]. En effet, ces organisations n'offrent pas de soutien en continu sur les lieux de travail pour de longues périodes.

Les SSMO permettent aussi d'accéder aux programmes de subvention d'Emploi-Québec destinés aux personnes en situation de handicap ou aux entreprises qui les emploient. Leurs conseillers peuvent faire une évaluation des besoins de l'employé et vérifier l'admissibilité de celui-ci ou de l'entreprise aux programmes existants. [9].

2 Le secteur communautaire

2.1 Organisations communautaires offrant des services d'employabilité

Des organisations communautaires dans certaines régions du Québec peuvent offrir des activités de développement d'habiletés de travail. Ces activités peuvent faire partie de leur offre de services courante. Elles peuvent aussi être financées par le réseau de la santé ou par des programmes d'Emploi-Québec pour l'accueil spécifique d'une personne [1].

SPHERE⁵ est un organisme à but non lucratif, financé par le gouvernement du Canada, dont la mission est de faciliter l'accès à l'emploi aux personnes en situation de handicap. Il offre du soutien financier, notamment pour des projets d'intégration en emploi d'individus, pour des projets de formations de groupe adaptées avec stages en milieu de travail et pour soutenir des travailleurs autonomes.

2.2 Les entreprises adaptées

Les entreprises adaptées sont des entreprises d'économies sociales (sans but lucratif) qui offrent des emplois dans des environnements de travail adaptés pour les personnes

⁴ Voir le site web du Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH) www.roseph.ca.

⁵ <https://sphere-qc.ca>

vivant des situations de handicap⁶. Elles comptent un minimum de 60 % d'employés en situation de handicap, dont des travailleurs ayant un TSA. Elles peuvent aussi recevoir des subventions d'Emploi-Québec pour certains employés qui ont une plus faible productivité. Ces entreprises vendent les biens et les services qu'elles produisent à un prix qui leur permet d'être rentables.

3 Le secteur privé

Des cliniques ou des professionnels en pratique privée offrent des services psychosociaux aux personnes ayant un TSA pour les soutenir dans leur recherche d'emploi et dans leur intégration au travail. Ces services sont offerts dans le cadre d'une prise en charge générale de l'individu ou visent spécifiquement le domaine de l'emploi. Ils peuvent être complémentaires à l'offre de service du secteur public ou du secteur communautaire.

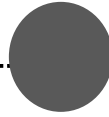
4 La complémentarité et la coordination des services entre les organismes

La coordination, la collaboration et la complémentarité des services entre les organisations des secteurs public, communautaire et privé sont essentielles pour s'assurer que toutes les personnes qui ont un TSA puissent recevoir les services dont elles ont besoin.

La réorganisation de l'offre de service dans le réseau de la santé et des services sociaux est l'occasion de mieux définir les services offerts par chaque établissement, les clientèles visées par ces offres de services ainsi que les modalités de collaboration avec les organisations des autres secteurs [1].

Le principe de proximité énoncé par le *Cadre de référence pour l'organisation des services en déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme* [7], privilégie la prestation de services le plus près possible du milieu de vie des usagers. Cette nouvelle organisation des services ouvre donc la porte au développement des compétences d'un plus grand nombre de professionnels qui seront appelés à travailler avec le nombre croissant d'adultes ayant un TSA qui auront besoin de services socioprofessionnels.

⁶ <http://cgea.ca/>



Les professionnels qui offrent des services socioprofessionnels aux personnes ayant un TSA

Il n'existe pas de formation de niveau collégial ou universitaire portant spécifiquement sur l'intégration à l'emploi pour les personnes ayant un TSA. Les professionnels de divers domaines développent leurs connaissances et leurs compétences au sein de leurs milieux de travail au fil de leurs expériences et du partage d'expertises entre collègues. Plusieurs types de professionnels offrent des services socioprofessionnels aux personnes ayant un TSA :

- Conseillers en orientation spécialisés en réadaptation;
- Ergothérapeutes;
- Psychoéducateurs;
- Travailleurs sociaux;
- Éducateurs spécialisés;
- Autre professionnel ayant une formation dans le domaine des relations humaines.

Un aspect clé du travail des professionnels dans le domaine socioprofessionnel est d'exercer leurs activités dans des milieux de travail diversifié et de devoir intervenir auprès de gestionnaires et d'employés dans des entreprises. Ces professionnels doivent donc concilier les objectifs de leurs clients avec le fonctionnement propre à chaque entreprise et ses exigences de rentabilité, et promouvoir le développement d'un milieu de travail plus inclusif.

Les services visant la sphère socioprofessionnelle destinés aux personnes ayant un TSA sont offerts par plusieurs types de professionnels œuvrant dans une grande variété d'organisations.

La collaboration interdisciplinaire, interorganisation et interréseau est donc essentiel pour que les personnes ayant un TSA puissent obtenir des services qui correspondent à leurs besoins.



Références

- [1] Ministère de la Santé et des Services sociaux (2014). *Les activités socioprofessionnelles et communautaires. État de la situation et actions convenues pour l'amélioration des services*. Québec, Québec: Ministère de la Santé et des Services sociaux. Repéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2014/14-848-01W.pdf>
- [2] Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2013). *Parcours de formation axée sur l'emploi - Formation préparatoire au travail et Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (chapitre 5)*. Gouvernement du Québec. Repéré à <http://www.education.gouv.qc.ca/parcours-de-formation-axee-sur-lemploi/>
- [3] Vagneux, S. et Girard, M. (2014). *Les étudiants en situation de handicap émergents à l'université : état de la situation et pistes d'action. Rapport du Groupe de travail sur les étudiants en situation de handicap émergents, 2e version*. Le réseau de l'Université du Québec. Repéré à http://www.uquebec.ca/reseau/fr/system/files/documents/memoires_avis_rapports/gt-eshe_rapport_final_2eversion_couvert.pdf
- [4] Centre étudiant de soutien à la réussite des Services aux étudiants (2017). *Guide d'accompagnement des étudiants en situation de handicap en contexte de stage : Travailler ensemble pour leur réussite*. Montréal, Québec: Université de Montréal. Repéré à http://www.bsesh.umontreal.ca/documents/Guide_stage.pdf
- [5] Comité régional TÉVA de l'île de Montréal (2015). *Guide-répertoire de la TÉVA. Un outil à l'intention des professionnels Montréalais concernés par la transition de l'école à la vie active des jeunes handicapés*. Repéré à https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Documents_de_reference/Externes/Repertoire_TEVA_Montreal_Mars2015.pdf
- [6] Office des personnes handicapées du Québec (2011). *La transition des études postsecondaires vers le marché de l'emploi. Document de référence*. Drummondville, Québec: Office des personnes handicapées du Québec. Repéré à https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/1248_Transition_etudes_postsecondaires-emploi_Edite.pdf
- [7] Ministère de la Santé et des Services sociaux (2017). *Vers une meilleure intégration des soins et des services pour les personnes ayant une déficience. Cadre de référence pour l'organisation des services en déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme*. Québec, Québec: Ministère de la Santé et des Services sociaux. Repéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001935/>
- [8] Leclerc, C., Bourassa, B. et Legros, J. (2008). *Cadre de référence. Services spécialisés d'intégration et de maintien en emploi. Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH)*. Québec, Québec: Centre de recherche et d'intervention sur l'éducation et la vie au travail (CRIEVAT), Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval Repéré à https://www.crievat.fse.ulaval.ca/fichiers/site_crievat/documents/Cahiers/ROSEPH_CADRE_FIN_AL_08-05-27_pm.pdf
- [9] Emploi-Québec. *Aide aux personnes handicapées [Page web]*. s.d.; Available from: <http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/citoyens/integrer-un-emploi/programmes-dintegration-a-lemploi/aide-aux-personnes-handicapees/>.